

**VILLE DE PLESSISVILLE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2010, aux heures et lieux habituels des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félicpe Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réal Ouellet.

Messieurs Jean Marcoux, directeur général, et René Turcotte, secrétaire-trésorier, sont également présents.

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010, ajournée au 17 mai 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Adoption du  
procès-verbal

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 155-10**

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010, ajournée au 17 mai 2010, tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

Ratification des  
comptes

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 156-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 31 mai 2010 et totalisant une somme de 788 149,76 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le remboursement des réclamations pour frais de voyage ou de représentation des membres du conseil municipal, totalisant la somme de 93,40 \$ (p.c. 02-110-01-312).

**ADOPTÉE**

Rapport du  
Directeur général

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 157-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport du Directeur général daté du 3 juin 2010 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Dépôt de documents

Le secrétaire fait dépôt du procès-verbal d'une réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 8 avril 2010, ainsi que d'une demande auprès de la RACJ pour le changement de catégorie du permis de restaurant pour vendre à un permis de restaurant pour servir par la requérante 9204-0849 Québec inc. (Restaurant Pizza-Ville Plessisville) au 1010, avenue Saint-Louis à Plessisville. Le conseil en prend acte.



ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par 2840-0976 Québec inc., visant l'immeuble situé au 1489, avenue Saint-Charles;

ATTENDU qu'après analyse exhaustive de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leurs droits de propriété;

ATTENDU la recommandation du C.C.U., à l'effet de reconnaître l'implantation du bâtiment principal à 3,21 mètres de la ligne avant, au lieu de 6,00 mètres tel que requis par le Règlement n° 1312 sur le zonage, et de reconnaître la marge de recul arrière à 7,64 mètres, au lieu de 8,00 mètres tel que requis par l'article 38 du même règlement;

ATTENDU qu'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre, relativement à cette demande.

Dérogation mineure 2840-0976 Québec inc. (1489, ave Saint-Charles)

### **RÉSOLUTION N° 158-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure, telle que présentée par 2840-0976 Québec inc., à l'effet de reconnaître l'implantation du bâtiment principal à 3,21 mètres de la ligne avant, au lieu de 6,00 mètres tel que requis par le Règlement n° 1312 sur le zonage, et de reconnaître la marge de recul arrière à 7,64 mètres, au lieu de 8,00 mètres tel que requis par l'article 38 du même règlement.

### **ADOPTÉ E**

ATTENDU la demande de permis présentée par messieurs Philémon Guillemette et Robert Camiré pour l'immeuble situé au 1500, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les travaux projetés sont conformes aux critères d'aménagement relatifs aux bâtiments d'intérêt patrimonial;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier et fait une recommandation favorable à la réalisation des travaux prévus.

1500, Saint-Louis (PIIA Philémon Guillemette & Robert Camiré)

### **RÉSOLUTION N° 159-10**

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par monsieur Jean-Noél Bergeron

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

D'APPROUVER la demande de permis de construction présentée par messieurs Philémon Guillemette et Robert Camiré pour l'immeuble situé au 1500, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1226 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux consistant à remplacer le revêtement du toit, du côté de la rue Saint-Calixte, par une tôle de type « pincée » en galvalume.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par monsieur Philippe Tremblay et madame Bernadette Jean (Centre dentaire Tremblay & Jean – 1657, avenue Saint-Louis) dans le cadre du Règlement n° 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" »;

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 13 mai 2010;

ATTENDU que le comité de sélection confirme que le projet des demandeurs est recevable dans le cadre du programme et recommande d'accepter le projet soumis.

Demande aide  
financière Centre  
dentaire Tremblay  
& Jean (progr.  
réno. enseignes  
commerciales)

### **RÉSOLUTION N° 160-10**

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet du Centre dentaire Tremblay & Jean dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales », pour des travaux de 1 150 \$ et de 600 \$ relatifs à l'installation de deux enseignes commerciales, excluant les taxes applicables, lui permettant de bénéficier de l'aide financière prévue au Règlement n° 1534 « Relatif au programme "Rénovation d'enseignes commerciales" », soit un montant maximal de 500 \$ pour l'enseigne avant et un montant de 300 \$ pour l'enseigne arrière, représentant 50% des coûts admissibles.

### **ADOPTÉE**

Bail de location  
1204, ave Saint-  
Louis

### **RÉSOLUTION N° 161-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Paul Yargeau, directeur du Service de l'urbanisme, à signer le bail de location à intervenir entre la Ville de Plessisville et monsieur Michel Poulin, pour l'immeuble situé au 1204, avenue Saint-Louis, aux conditions suivantes :

- Le bail en sera un de durée indéterminée, commençant le 1<sup>er</sup> août 2010; le locateur permet cependant au locataire d'occuper immédiatement l'immeuble, pour la réalisation de travaux par le locataire;
- Le loyer est de 400 \$ par mois, payable le premier jour de chaque mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2010;
- le locataire sera responsable des charges suivantes, à l'entière exonération du locateur : les taxes municipales et scolaires de l'immeuble, les frais d'électricité et de chauffage, les frais d'entretien du bâtiment et du terrain, ainsi que l'enlèvement de la neige;

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

- le remplacement du chauffe-eau, s'il y a lieu, sera de l'entière responsabilité du locateur.

### ADOPTÉE

ATTENDU la demande de subvention présentée par madame Édith Bolduc et monsieur Marc Courtois (2180, avenue des Érables) dans le cadre du volet III du programme « Restauration du patrimoine immobilier » établi par le règlement n° 1510, qui fut confirmée admissible par la résolution n° 034-10 adoptée par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010;

ATTENDU que le montant de la subvention a été établi à 7 603,63 \$, pour des travaux de 15 207,26 \$ incluant la main-d'œuvre et les taxes applicables;

ATTENDU que les propriétaires doivent subir des coûts excédentaires de 594,05 \$ incluant les taxes applicables, dont 225,75 \$ représentent des travaux admissibles.

### RÉSOLUTION N° 162-10

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les coûts excédentaires de 225,75 \$, portant le total des travaux à 15 433,01 \$ au lieu de 15 207,26 \$, incluant la main-d'œuvre et les taxes applicables, permettant aux propriétaires de bénéficier de la subvention prévue au règlement n° 1510, pour un montant maximal de 7 716,51 \$ au lieu de 7 603,63 \$ tel que prévu à la résolution n° 034-10.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 163-10

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER La Société d'histoire de Plessisville pour recevoir l'aide technique et le matériel archivistique d'une valeur de 1 300 \$ qui était destiné à la municipalité, dans le cadre du projet du plan d'action culturel de la MRC de l'Érable, visant la sensibilisation des municipalités et de la population du territoire à l'importance de la conservation des documents archivistiques personnels.

### ADOPTÉE

ATTENDU que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2009, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement n° 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU que le règlement n° 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Modification de la  
demande de  
subvention  
(programme  
Restauration du  
patr. immob.)

Plan d'action  
culturel de la  
MRC de l'Érable

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Fonds régional  
réservé à  
l'entretien de  
voies publiques

### **RÉSOLUTION N° 164-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Plessisville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 10 018,17 \$ tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable.

QUE la Ville de Plessisville affecte cette somme à la réalisation des travaux d'entretien de son réseau routier, prévus à même ses crédits budgétaires 2010.

QUE la Ville de Plessisville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, ainsi qu'à l'article 4 du règlement n° 297 de la MRC, soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

### **ADOPTÉE**

Subvention 300 \$  
25<sup>e</sup> anniv. Maison  
des Jeunes

### **RÉSOLUTION N° 165-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 300 \$ à la Maison des Jeunes de Plessisville inc., pour les activités organisées dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation (p.c. 02-110-01-979).

### **ADOPTÉE**

Subvention 500 \$  
Murale pour La  
Maison du CLDI  
de l'Érable

### **RÉSOLUTION N° 166-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 500 \$ à La Maison du CLDI de l'Érable (pavillon Bruno-Dubois), pour la réalisation d'une murale sur le mur du pavillon donnant sur l'avenue Saint-Édouard (p.c. 02-729-02-979).

### **ADOPTÉE**

Entente Société  
Canadienne  
Croix-Rouge –  
Services aux  
sinistrés

### **RÉSOLUTION N° 167-10**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire, et Jean Marcoux, directeur général, à signer, au nom de la Ville de Plessisville, l'entente visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville de Plessisville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, laquelle a une durée d'un an débutant à la signature de ladite entente.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement de la contribution annuelle de 0,13 \$ par habitant, soit un total de 871,26 \$ (p.c. 02-220-03-494).

### **ADOPTÉE**

Partenariat CJE  
de l'Érable

#### **RÉSOLUTION N° 168-10**

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER le partenariat proposé par Impact Emploi – CJE de l'Érable dans le cadre du programme « Place aux jeunes de l'Érable », consistant en :

- une participation au Rallye des municipalités pour 5 questions à 75 \$ chacune;
- une activité d'une heure dans la municipalité (activité à confirmer);
- une remise de 100 \$ par candidat « Place aux jeunes » établi dans la municipalité au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011.

### **ADOPTÉE**

Délégation  
Citadelle

#### **RÉSOLUTION N° 169-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER messieurs Réal Ouellet, maire et Richard Rheault, maire suppléant, à la 85<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de Citadelle, coopérative de producteurs de sirop d'érable, qui aura lieu le 16 juin 2010 à Québec (Hôtel Québec).

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

### **ADOPTÉE**

ATTENDU que le conseil peut, par résolution, autoriser la consommation de boissons alcoolisées dans des endroits publics et à des heures précises (r.m. 1419, art. 2).

Autorisation  
boissons  
alcoolisées

#### **RÉSOLUTION N° 170-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la consommation de boissons alcoolisées au terrain de balle molle Saint-Édouard, de 13h00 à 17h00, pour la tenue d'une activité organisée par le club social des employés de Motoparts inc., qui se tiendra le 3 juillet 2010.

### **ADOPTÉE**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Entente PRECO  
(ave Fournier)

### **RÉSOLUTION N° 171-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Réal Ouellet, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du « Programme de renouvellement des conduites » (PRECO), afin d'établir les travaux et les coûts du projet admissibles à l'aide financière, ainsi que les modalités de son versement, pour les travaux de réfection d'une partie de la conduite d'égout de l'avenue Fournier (dossier numéro 231613).

### **ADOPTÉE**

ATTENDU le décompte n° 1 présenté par Sintra inc. relativement aux travaux exécutés en date du 26 mai 2010 dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Méthot (projet 0516109).

Décompte n° 1  
Prolongement ave  
Méthot

### **RÉSOLUTION N° 172-10**

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 1, réalisés par Sintra inc. en date du 26 mai 2010, dans le cadre des travaux de prolongement de l'avenue Méthot, au montant de 442 578,50 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 449 604,43 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU le décompte n° 1 présenté par Sintra inc. relativement aux travaux exécutés en date du 26 mai 2010 dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables (projet 0517099).

Décompte n° 1  
Réfection rue St-  
Calixte et ave des  
Érables

### **RÉSOLUTION N° 173-10**

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 1, réalisés par Sintra inc. en date du 26 mai 2010, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Calixte et de l'avenue des Érables, au montant de 140 019,12 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 142 241,92 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

### **ADOPTÉE**

ATTENDU le décompte n° 2 présenté par M.P. ECO inc. relativement aux travaux exécutés en date du 31 mai 2010 dans le cadre du projet de remplacement des soufflantes (dossier 410-07).

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Décompte n° 2  
Remplacement  
des soufflantes

### **RÉSOLUTION N° 174-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les travaux mentionnés à la demande de paiement n° 2, réalisés par M.P. ECO inc. en date du 31 mai 2010, dans le cadre des travaux de remplacement des soufflantes, au montant de 82 036,08 \$ excluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement d'une somme de 83 338,40 \$, incluant les taxes applicables et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

**ADOPTÉ**

Délégation 70<sup>e</sup>  
anniversaire Filles  
d'Isabelle

### **RÉSOLUTION N° 175-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER madame Yolande St-Amant, conseillère, accompagnée de son conjoint, aux activités soulignant le 70<sup>e</sup> anniversaire des Filles d'Isabelle du Cercle 643 St-Calixte de Plessisville, qui auront lieu le 25 septembre 2010 à l'église Saint-Calixte et au Motel le Phare de Plessisville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des billets au coût total de 60 \$, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

**ADOPTÉ**

Délégation tournoi  
golf URLSCQ

### **RÉSOLUTION N° 176-10**

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf de la Conférence Régionale des Élus du Centre-du-Québec, qui se tiendra le 3 septembre 2010 au Club de golf des Bois-Francs à Princeville, et de déléguer messieurs Réal Ouellet, maire, ainsi que Richard Rheault, Luc Dastous et Jean-Noël Bergeron, conseillers, à titre de participants.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 425 \$ incluant les taxes applicables, comprenant le brunch, le golf, la voiturette, le lunch, les consommations et tirages, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

**ADOPTÉ**

Délégation tournoi  
golf Sûreté du  
Québec

### **RÉSOLUTION N° 177-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

DE PROCÉDER à l'achat de deux départs pour le tournoi de golf de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de l'Érable, qui se tiendra le 27 août 2010 au Club de golf Laurier à Princeville, et de déléguer le maire, monsieur Réal Ouellet, à titre de participant.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 160 \$ incluant les taxes applicables, comprenant le golf, la voiturette et le souper, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

### ADOPTÉE

Délégation tournoi  
golf Fondation  
CLSC-CHSLD de  
l'Érable

#### **RÉSOLUTION N° 178-10**

Proposé par monsieur Jean-Noël Bergeron  
Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la délégation de monsieur Richard Rheault, conseiller, au tournoi de golf annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, qui s'est tenu le 4 juin 2010 au Club de golf de Plessisville.

Il est de plus résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des frais d'inscription au montant total de 85 \$, incluant le golf et le déjeuner, ainsi qu'au remboursement des dépenses afférentes, s'il y a lieu (p.c. 02-110-01-312).

### ADOPTÉE

ATTENDU l'offre de service de Teknika HBA inc., en date du 20 mai 2010, pour le projet de mise en valeur de points d'intérêts de Plessisville.

Mandat Teknika  
HBA inc. – Mise  
en valeur de  
points d'intérêts de  
Plessisville

#### **RÉSOLUTION N° 179-10**

Proposé par monsieur Gaétan Blier  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service présentée par la firme Teknika-HBA inc. en date du 20 mai 2010, pour le projet de mise en valeur des points d'intérêts particuliers de la Ville de Plessisville, au coût de 19 500 \$ excluant les taxes applicables, pour l'élaboration de quatre projets-concepts, soit : l'intersection Saint-Calixte et Saint-Louis, l'intersection Saint-Louis et route 116, le site de l'hôtel de ville ainsi que la remise en valeur du stationnement central (Place du centre).

D'ACCEPTER le prix soumis en option pour l'obtention d'un croquis d'ambiance (3-D) représentant un site, au coût de 1 750 \$ excluant les taxes applicables, si requis, sur confirmation de madame Martine Bernier, ing., directrice des Services techniques.

Il est de plus résolu d'autoriser monsieur René Turcotte, secrétaire-trésorier, à procéder au paiement des frais encourus (p.c. 02-610-01-419).

### ADOPTÉE

Entente pour  
règlement équité  
salariale et retrait  
grief patronal

#### **RÉSOLUTION N° 180-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault  
Appuyé par monsieur Gaétan Blier

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

D'AUTORISER messieurs Réal Ouellet, maire et René Turcotte, secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'entente à intervenir entre la municipalité, les salariées concernées et le Syndicat national des employés municipaux de Plessisville (SNEMP), relative au règlement définitif du dossier d'équité salariale et incluant le retrait du grief patronal du 10 novembre 2009, soumis par la municipalité au SNEMP et à mesdames Diane Bérubé, Lorraine Breton et Cathy Goyette en novembre 2009.

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Richard Rheault, Gaétan Blier, Luc Dastous et Jean-Noël Bergeron.

Ont voté contre : Yolande St-Amant et Jean-Félice Nadeau.

En faveur : 4          Contre : 2

### ADOPTÉE SUR DIVISION

Approp. fonds  
Prog. rénovation  
enseignes  
commerciales

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 181-10

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER une somme totale de 1 500 \$ de la réserve financière « Rénovation enseignes centre-ville » au bénéfice des activités de fonctionnement à des fins fiscales consolidées (budget en cours), soit pour la somme de 1 000 \$ à déboursier à monsieur John Gianopoulos (Restaurant l'Agora) et la somme de 500 \$ à déboursier à monsieur Fernand Fortier (Jardinerie Fortier), dans le cadre du programme « Rénovation d'enseignes commerciales » en vertu du Règlement n<sup>o</sup> 1534 (p.c. 02-639-03-996).

### ADOPTÉE

Le secrétaire fait lecture du procès-verbal d'ouverture des soumissions tenue le 25 mai 2010 pour la démolition ou le déménagement de la cabane à sucre du secteur de l'Érablière;

ATTENDU que le coût des travaux excède les prévisions budgétaires pour ce projet et que les membres du conseil préfèrent revoir l'ensemble du projet.

Cabane à sucre  
secteur de  
l'Érablière

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 182-10

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Noël Bergeron

Et résolu à l'unanimité

DE REJETER l'unique soumission reçue et de procéder à la remise du dépôt de 1 000 \$ en faveur du soumissionnaire.

### ADOPTÉE

Emprunt  
temporaire –  
réfection ave  
Saint-Édouard et  
rue Saint-Paul

#### RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 183-10

Proposé par madame Yolande St-Amant  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

Et résolu à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à emprunter auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Érable, sous forme de billets à demande, un montant maximal de 2 057 500 \$ en vertu du Règlement d'emprunt n° 1538 « Relatif à la réfection de l'avenue Saint-Édouard et de la rue Saint-Paul et prévoyant un emprunt maximal de 2 057 500 \$ », représentant le montant maximal de l'emprunt permanent autorisé, le tout conditionnellement à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### ADOPTÉE

Emprunt  
temporaire –  
projet parc sportif  
de la CSBF

#### RÉSOLUTION N° 184-10

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à emprunter auprès de la Caisse populaire Desjardins de l'Érable, sous forme de billets à demande, un montant maximal de 404 000 \$ en vertu du Règlement d'emprunt n° 1540 « Visant à défrayer la part de la municipalité au projet de parc sportif réalisé par la Commission scolaire des Bois-Francis, et prévoyant un emprunt maximal de 404 000 \$ », représentant le montant maximal de l'emprunt permanent autorisé, le tout conditionnellement à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### ADOPTÉE

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1538 « Relatif à la réfection de l'avenue Saint-Édouard et de la rue Saint-Paul et prévoyant un emprunt maximal de 2 057 500 \$ »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption Règl.  
n° 1538

#### RÉSOLUTION N° 185-10

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n° 1538 « Relatif à la réfection de l'avenue Saint-Édouard et de la rue Saint-Paul et prévoyant un emprunt maximal de 2 057 500 \$ ».

### ADOPTÉE

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1539 « Abrogeant le Règlement 1493 "Relatif à la sécurité dans et autour des piscines extérieures privées" »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption Règl.  
n° 1539

#### RÉSOLUTION N° 186-10

Proposé par monsieur Luc Dastous  
Appuyé par monsieur Richard Rheault

D'ADOPTER le Règlement n° 1539 « Abrogeant le Règlement 1493 "Relatif à la sécurité dans et autour des piscines extérieures privées" ».

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

Le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : Richard Rheault, Luc Dastous, Yolande St-Amant, Jean-Félic Nadeau et Jean-Noël Bergeron.

A voté contre : Gaétan Blier.

En faveur : 5            Contre : 1

### **ADOPTÉE SUR DIVISION**

Les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du Règlement n° 1540 « Visant à défrayer la part de la municipalité au projet de parc sportif réalisé par la Commission scolaire des Bois-Francis, et prévoyant un emprunt maximal de 404 000 \$ »; le secrétaire en fait un résumé succinct.

Adoption Règl.  
n° 1540

### **RÉSOLUTION N° 187-10**

Proposé par monsieur Richard Rheault

Appuyé par monsieur Luc Dastous

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement n° 1540 « Visant à défrayer la part de la municipalité au projet de parc sportif réalisé par la Commission scolaire des Bois-Francis, et prévoyant un emprunt maximal de 404 000 \$ ».

### **ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 21 h 0.

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE